



Règlement pédagogique : dispositions générales

Objectif pédagogique

Cette formation a pour objectif d'actualiser et de perfectionner ses connaissances sur un thème précis. Elle aide les professionnels de santé à mémoriser de façon méthodique les informations importantes pour leur pratique.

Déroulement

La formation *Les Thématiques Prescrire* se déroule en continu et propose 3 thèmes différents successifs par période de 12 mois. Chaque thème fait l'objet d'une session de 4 mois. Le début de session, la date optimale de réponse et la fin de la session sont fixés pour chaque session quadrimestrielle :

Session	janvier avril	mai août	septembre décembre
Ouverture de la session	1 ^{er} janvier	1 ^{er} mai	1 ^{er} septembre
Date optimale de réponse	31 mars	31 juillet	30 novembre
Fin de la session	30 avril	31 août	31 décembre

Au début de chaque session quadrimestrielle, les participants reçoivent par courrier postal :

- le support documentaire de formation ;
- le questionnaire inséré en fin de support documentaire.

Support documentaire

Le support documentaire regroupe des textes parus dans *Prescrire* et sélectionnés, après réexamen par l'équipe pédagogique des Thématiques, pour la pertinence de leur contenu scientifique pour chaque thème proposé.

Questionnaire

L'objectif du questionnaire est de permettre aux participants de vérifier qu'ils ont lu l'ensemble du support documentaire et mémorisé les informations importantes. Ce questionnaire comporte 80 questions, regroupées par objectifs pédagogiques. Les questions ne contiennent pas de piège. Les réponses figurent dans le support documentaire.

Conditions de participation

La réponse au questionnaire s'effectue en ligne sur le site des Formations Prescrire (formations.prescrire.org).

Pour répondre aux questionnaires, il est nécessaire d'être inscrit-e au site www.prescrire.org. Avoir une adresse courriel personnelle valide permet de recevoir les accusés d'enregistrement des réponses aux questionnaires. Les dates limites de réponse fixées selon le calendrier de la session s'entendent avant minuit, heure légale de Paris.

Seules les réponses enregistrées définitivement avant la fin de la session sont prises en compte. L'enregistrement définitif des réponses n'est possible que si une réponse est apportée pour chaque item. Les réponses à un questionnaire ne sont plus modifiables après leur enregistrement définitif.

Validation

Chaque question est notée sur 1 point. Les participants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 64 sur 80 obtiennent une attestation de session validée équivalant à 7 heures de formation. Les réponses sont corrigées sous le contrôle direct du Responsable pédagogique de la formation. Après la clôture du questionnaire, seules les réclamations reçues dans un délai de 10 jours maximum sont examinées.

En cas de litige, un arbitrage est assuré par les Responsables de la Rédaction de *Prescrire*.

Dans le mois qui suit la clôture de chaque session, le corrigé du questionnaire ainsi que le score personnel et l'attestation de session sont accessibles en ligne sur le site des Formations Prescrire.

Concernant la validation d'une session, seules les réclamations reçues dans un délai de 10 jours maximum après la mise à disposition de l'attestation de session sont examinées.

"Parcours Lauréat"

Un "Parcours Lauréat" des *Thématiques Prescrire* est une période de 12 mois correspondant à 3 sessions quadrimestrielles consécutives. La validation d'un "Parcours Lauréat" ouvre droit au titre millésimé de "Lauréat des *Thématiques Prescrire*".

Chaque année, trois nouveaux "Parcours Lauréat" commencent :

- le "Parcours Lauréat" janvier-décembre commence le 1^{er} janvier,
- le "Parcours Lauréat" mai-avril commence le 1^{er} mai,
- le "Parcours Lauréat" septembre-août commence le 1^{er} septembre.

Les participants s'inscrivant à la formation sont informés de leur "Parcours Lauréat".

Les participants engagés dans un parcours ne peuvent pas participer à un autre parcours.

Titre de "Lauréat des Thématiques Prescrire"

Les participants qui obtiennent un minimum de 64 points sur 80 à chacun des 3 questionnaires de leur "Parcours Lauréat" obtiennent le titre de "Lauréat des *Thématiques Prescrire*". Le millésime de ce titre correspond à l'année de la troisième session consécutive validée. En cas de non-validation d'une ou plusieurs des 3 sessions de leur "Parcours Lauréat", les participants peuvent de nouveau tenter d'obtenir un titre de "Lauréat des *Thématiques Prescrire*" dès le début de leur "Parcours Lauréat" suivant.

Une attestation millésimée est mise à disposition des participants Lauréats au plus tard un mois après la fin de leur "Parcours Lauréat" sur le site des Formations Prescrire. La liste millésimée des "Lauréats des *Thématiques Prescrire*" est établie annuellement et publiée en accès libre en mars sur le site des Formations Prescrire.

Seules les réclamations concernant la validation d'un "Parcours Lauréat" reçues dans un délai de 30 jours maximum après la fin du "Parcours Lauréat" concerné sont examinées.

©Prescrire – décembre 2018

Règlement pédagogique : dispositions particulières

Les nouveaux inscrits à la formation débutent leur "Parcours Lauréat" avec leur première session de formation.

Tous les participants à la session janvier-avril 2015 ont automatiquement intégré le "Parcours Lauréat" janvier-décembre, quelle que soit la date de leur inscription à la formation ou du renouvellement de celle-ci.

Conditions particulières du mode de réponse par voie postale

Seuls les participants inscrits avant janvier 2015 et ayant demandé expressément à répondre par voie postale peuvent continuer à utiliser ce mode de réponse.

Les participants ayant fait le choix de répondre par voie postale reçoivent avec le support documentaire et le questionnaire inséré en fin de support, leur coupon-réponse personnalisé à remplir et à envoyer par courrier postal.

Seules les réponses lisibles et envoyées par voie postale avant la fin de la session, cachet d'envoi de la poste faisant foi, sont corrigées et prises en compte pour le résultat final. L'absence de réponse à un item sur un coupon-réponse entraîne une absence de point pour cet item.

Seuls les originaux des coupons-réponse sont acceptés.

La grille de correction et les résultats personnels des participants ayant fait le choix de répondre par voie postale sont transmis par courrier dans le mois qui suit la clôture de chaque session.

Dans le mois qui suit la validation de leur "Parcours Lauréat", ces mêmes participants reçoivent par courrier postal leur attestation millésimée.

"Parcours Lauréat" - Millésime 2019

3 parcours permettent de devenir "Lauréat des *Thématiques Prescrire* - millésime 2019" :

- parcours mai 2018 à avril 2019
- parcours septembre 2018 à août 2019
- parcours janvier 2019 à décembre 2019

La liste des "Lauréats des *Thématiques Prescrire* - 2019" sera publiée en mars 2020 sur le site des Formations Prescrire.

"Parcours Lauréat" - Millésime 2020

3 parcours permettent de devenir "Lauréat des *Thématiques Prescrire* - millésime 2020" :

- parcours mai 2019 à avril 2020
- parcours septembre 2019 à août 2020
- parcours janvier 2020 à décembre 2020

La liste des "Lauréats des *Thématiques Prescrire* - 2020" sera publiée en mars 2021 sur le site des Formations Prescrire.

©Prescrire – décembre 2018